



INFOLETTRE

Septembre 2025



Mot du maire

L'automne arrive avec son paysage qui se transforme en arc-en-ciel de couleurs. Nous avons la chance de vivre dans une région magnifique. Chaque saison nous accueille avec ses paysages pittoresques et l'automne en est la preuve.

L'été s'est passé avec un bon achalandage à la plage publique qui est toujours ouverte pour qui veut en profiter. Comme nous avons eu quelques périodes de l'été plutôt chaudes, les baignades étaient à la mode. Heureusement, nous avons passé à travers ces moments-là sans accidents graves sur notre territoire.

En novembre, il y aura des élections municipales. Nous avons le privilège de vivre dans un pays démocratique, et par conséquent, nous avons le pouvoir de choisir par notre vote, ceux qui nous représenteront. Il est important de nous présenter au lieu désigné pour exercer ce droit. Au préalable, le samedi 6 septembre, c'est le retour de la Fête citoyenne. C'est une journée de partage d'idées et de dégustation de mets offerts gratuitement. C'est une journée familiale où enfants et adultes y trouvent des activités variées. C'est votre fête et nous serons présents pour vous accueillir.

La Municipalité de Lac-Simon ne se limite pas aux propriétaires de chalets autour du lac. En effet, nous avons des citoyens qui vivent ailleurs que sur ses rives. Nous sommes là pour vous aussi et soyez très à l'aise pour venir nous voir. D'ailleurs, nous rencontrons plusieurs d'entre vous et nous recevons vos suggestions.

En ce qui concerne le lac, nous allons continuer à travailler pour protéger l'eau et ses berges. Vous êtes nos yeux et nous comptons sur vous si vous détectez des changements sur les rives ou dans l'eau. Nous sommes toujours menacés par des plantes exotiques envahissantes, par des phénomènes naturels ou par des actes inconscients.

Vous connaissez probablement tous les projets que nous avons réalisés dans nos derniers mandats. Ce n'est pas fini, car nous avons d'autres projets compris dans notre liste de 2026. Tous ces projets visent à améliorer votre bien-être.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous les bénévoles qui ont donné du temps et de la bonne humeur pour que les activités organisées lors des différentes festivités soient des réussites. Vous êtes les moteurs de leurs succès.

Je vous souhaite un magnifique automne!

Jean-Paul Descoeurs, maire

QUAI MUNICIPAL ET VIDANGE DES EAUX USÉES DES EMBARCATIONS

HEURES D'OUVERTURE :

Fermeture du quai municipal pour la saison hivernale : 13 octobre 2025



ACCÈS AU DÉBARCADÈRE - Téléphone : 819 428-1345

Le tarif fixé par le règlement 558-2025 pour les propriétaires d'une unité d'évaluation à la Municipalité de Lac-Simon est facturé directement au compte annuel, et ce, suivant l'enregistrement des embarcations effectuées.

LAVAGE DES EMBARCATIONS

La plus grande menace actuelle pour nos plans d'eau est l'introduction d'organismes étrangers qui modifient les écosystèmes. C'est pourquoi nous exigeons le lavage de toutes les embarcations, incluant les kayaks, les canots et leurs remorques, avant la mise à l'eau lorsque l'embarcation provient d'un autre plan d'eau.

VIDANGE DES EAUX USÉES D'EMBARCATIONS ET DE ROULOTTES

La vidange des eaux usées et des boues au quai municipal est gratuite pour les propriétaires et les résidents de la municipalité. Le coût est de 20 \$ pour les non-résidents, payable aux préposés du débarcadère.



Municipalité de Lac-Simon ▾ Services ▾ Loisirs, sports et culture ▾ Communications ▾ Nous joindre 🔍

Municipalité de Lac-Simon

**pour l'eau, l'air et
la verdure**

En savoir plus sur la Municipalité

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet afin de rester informés des actualités municipales, des événements et des activités à ne pas manquer : lac-simon.net

Bulletin municipal

Recevez les dernières nouvelles, événements à venir, messages importants et autre communications d'intérêts.

Inscrivez-vous maintenant



HORAIRE AUTOMNE 2025/HIVER 2026

ÉCOCENTRE 123 chemin du Parc - 819 428-3906, poste 1879

L'ÉCOCENTRE EST OUVERT:

Jusqu'au 12 octobre:

Du jeudi au lundi de 8h à 16h

À partir du 19 octobre:

Tous les samedis de 10h à 16h

L'ÉCOCENTRE SERA FERMÉ

LES JOURS FÉRIÉS:

FÊTE DU TRAVAIL

Lundi 1er septembre 2025

FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE

Lundi 13 octobre 2025

SERVICE DE VALORISATION DES GROS REBUTS

En 2021, dans le contexte de la pandémie et considérant l'instabilité financière que celle-ci pouvait engendrer dans certains ménages, le Conseil municipal a adopté une résolution visant l'achat d'un conteneur destiné à l'entreposage de meubles et d'électroménagers en bon état de fonctionnement.

Un nouveau service de valorisation a ainsi vu le jour avec l'installation de ce conteneur. Vous pouvez dès lors vous départir de vos meubles et électroménagers fonctionnels que vous n'utilisez plus, ou encore donner une seconde vie à des articles déjà déposés. Ce service est offert gratuitement.

Depuis sa mise en place, plusieurs personnes ont pu profiter de ce service, que ce soit en donnant ou en récupérant des articles utiles.

Nous espérons que ce modeste investissement continuera de soutenir les personnes qui en ont besoin. Collectivement, nous pouvons être fiers de ce projet audacieux, qui encourage le partage, le recyclage et le geste de « donner au suivant ».

CLÔTURES À NEIGE ET ABRIS TEMPORAIRES

1er octobre 2025 au 15 mai 2026

Avis important – Abris d'auto temporaires

La saison des abris d'auto temporaires est à nos portes. Ces abris peuvent être installés à compter du 1er octobre de chaque année. Ils doivent être de fabrication industrielle et situés à un minimum de 3 mètres (10 pieds) de la bordure du chemin ou de la route.

Veillez toutefois noter qu'ils ne peuvent pas servir à l'entreposage d'objets ou de matériaux et qu'ils doivent être démontés complètement (toile et structure) au plus tard le 15 mai prochain. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le Règlement de zonage, section 6.11.3.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin d'assurer le respect de ces normes et ainsi préserver la sécurité et l'harmonie de notre milieu de vie.

Avis important – Présence d’algues bleues-vertes (cyanobactéries) au lac Simon

Le service de l’urbanisme et de l’environnement a reçu plusieurs signalements d’algues bleues-vertes dans le principal plan d’eau du territoire, le lac Simon.

La Municipalité a entendu les inquiétudes exprimées par les résidents et tient à rassurer et informer la population.

Les températures caniculaires des dernières semaines ont certainement contribué à cette situation, d’autant plus que le lac Simon présentait un état de santé exceptionnel en 2024. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux recommandations suivantes:

Aux usagers et propriétaires

Que faire s’il y a des algues bleues-vertes visibles dans l’eau ?

Si l’eau est verte ou turquoise (apparence de soupe de brocoli ou de déversement de peinture), appliquez ces recommandations :

- Évitez tout contact direct avec cette eau (baignade, sports aquatiques). Le port d’un habit de plongée de type wet suit n’assure pas une protection complète de la peau.
- Consommez le poisson provenant de la zone affectée avec modération, mais ne mangez pas les viscères.
- Ne buvez pas cette eau et ne l’utilisez pas pour préparer ou cuire des aliments (l’ébullition ne détruit pas les toxines).
- Ne laissez pas vos animaux boire ou se baigner dans cette eau.
- N’utilisez pas d’algicide pour détruire les cyanobactéries (cela libère massivement les toxines au moment de la mort des cellules).
- Évitez d’utiliser cette eau pour remplir une piscine ou pour une douche extérieure.
- Si votre eau potable provient d’un réseau municipal, elle demeure propre à la consommation, sauf avis contraire.

Aux baigneurs

Que faire si vous présentez des symptômes après un contact avec des algues bleues-vertes ?

- Cessez immédiatement toute exposition (sortez de l’eau, faites sortir vos enfants et vos animaux).
- Rincez votre peau avec de l’eau propre.
- Si vous êtes dans un lieu public, informez le responsable de la plage ou du site.
- Si les symptômes persistent ou si votre état de santé vous inquiète, contactez le service Info-Santé au 811 ou consultez un médecin.

À noter : ces symptômes peuvent aussi être causés par d’autres facteurs (ex. : présence de matières fécales dans l’eau ou dermatite du baigneur).

Présence d'algues bleues-vertes (cyanobactéries) au lac Simon (suite)

Prévention

Stabilisez et végétalisez vos rives

La végétalisation des rives aide à prévenir ou réduire les fleurs d'eau d'algues bleu-vert et contribue à protéger la qualité de l'eau.

- Une bande d'arbres et d'arbustes capte davantage de phosphore que les simples herbacées.
- Une rive bien végétalisée limite aussi le ruissellement qui transporte ce nutriment vers le lac.

Veillez au bon fonctionnement de vos installations septiques

- Vérifiez régulièrement le niveau de boues et d'écume.
- Assurez-vous que vos installations soient toujours accessibles pour l'entretien.

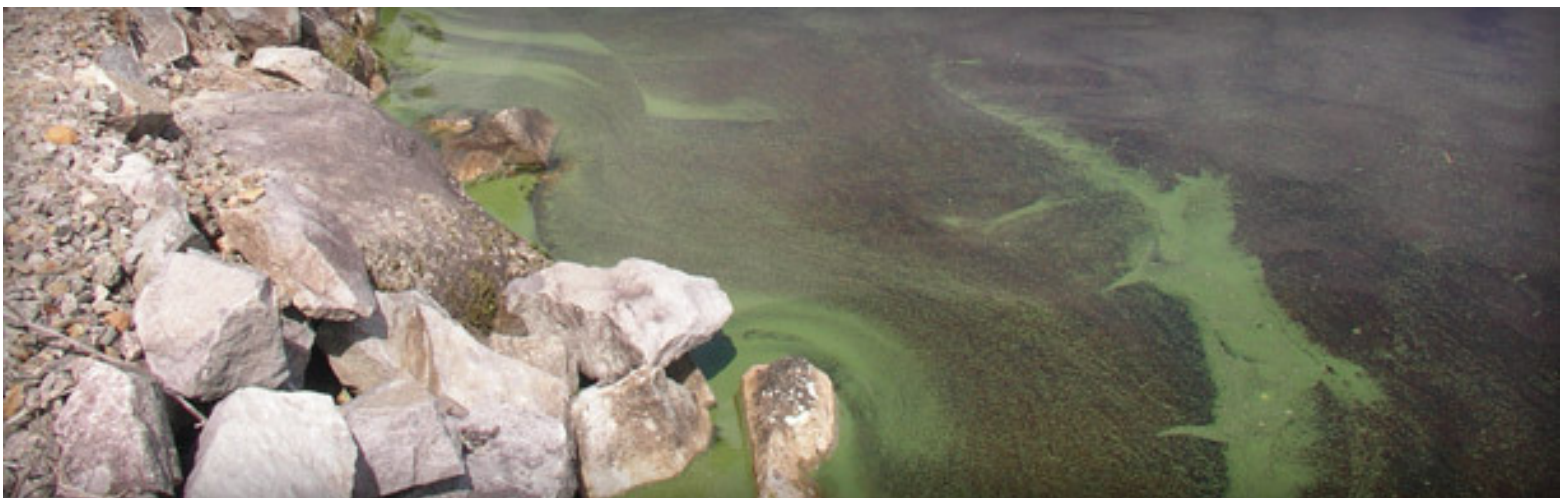
Végétaliser, c'est simple !

- Cessez de tondre le gazon au bord de l'eau et laissez la nature reprendre ses droits.
- Favorisez la régénération naturelle de la bande riveraine.
- Privilégiez des espèces indigènes variées et adaptées aux rives (arbres et arbustes plutôt que des herbacées).

Pour en savoir plus

Vous trouverez des pratiques recommandées pour réduire la prolifération des cyanobactéries sur le site du ministère de l'Environnement du Québec :

Soyons proactifs : un effort collectif est toujours plus efficace !



(Photo à titre informatif, prise sur:

quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/algues-bleu-vert)

TAXES MUNICIPALES

DATE LIMITE POUR LE 3e VERSEMENT : Mardi 2 septembre 2025

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 5 septembre
- Mercredi 1er octobre
- Vendredi 14 novembre
- Vendredi 5 décembre

Les séances ont lieu à la salle du Conseil située au : 544, chemin du Tour-de-Lac, à 19h30.



PARC DE L'AMITIÉ

915, chemin du Tour-du-lac

HORAIRE: AUTOMNE 2025

Du 29 août au
13 octobre 2025
Vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 21h
Dimanche 9h à 17h

TARIFS

Pour toutes informations, communiquez par téléphone au 819 428-3906, poste 1885 ou en personne au parc de l'Amitié.

	MINI-PUTT	TENNIS ET PICKLEBALL	PÉTANQUE, BASKETBALL ET PING-PONG
• Détenteur de la carte citoyenne	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
• Si accompagné d'un détenteur de carte (famille)	2\$/Personne/Joute	2\$/Personne/Joute	GRATUIT
• Non-résident	5\$/Personne/Joute	5\$/Personne/Joute	GRATUIT
• Enfant de moins de 12 ans (accompagné d'un détenteur de carte)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
• Enfant de moins de 12 ans (non-résident)	2\$/Enfant/Joute	2\$/Enfant/Joute	GRATUIT

LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR UNE DURÉE D'UNE HEURE :

Gratuit pour les détenteurs de la carte citoyenne

TENNIS, PICKLEBALL, PÉTANQUE ET PING-PONG :

- Si accompagné d'un détenteur de la carte citoyenne : 2 \$/heure par personne
- Non-résident : 5 \$/heure par personne

BASKETBALL : Gratuit

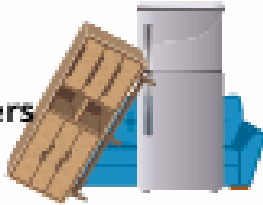
VENTES DE GARAGE

Les ventes de garage sont autorisées sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon chaque longue fin de semaine, soit :

- du 29 août au 1er septembre (**FÊTE DU TRAVAIL**)
- du 10 au 13 octobre (**FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE**)

RAPPEL POUR LES COLLECTES D'AUTOMNE 2025

Monstres ménagers



Tous les 2^e lundis du mois, jusqu'à décembre



**Feuilles et
aiguilles de pins**

Les 10 et 24 octobre, ainsi que le 7 novembre
S.V.P. les déposer dans un sac de papier. N'utilisez pas de
sacs de plastique, même si ceux-ci sont biodégradables

Branches



Du 6 au 10 octobre et du 20 au 24 octobre
Déposez les branches (maximum 7,5 cm de diamètre) en
un amoncellement d'environ 1 mètre × 1 mètre, la partie
la plus grosse vers le chemin

« Nous vous encourageons à aller porter vos branches directement à l'écocentre »

COMPOSTAGE

VOICI LES EMPLACEMENTS OÙ VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS SACS DE MATIÈRES ORGANIQUES

(sacs bruns, de 360 litres, identifiés « Matières organiques »)

- Garage CDMR
- Chemin du Haut-des-Côtes
- Chemin de la Baie-Yelle
- Rue Fanny
- Rue Saint-Laurent
- Chemin de la Pinerais
- Chemin Simonet
- Angle du chemin de la Presqu'île et de la route 315
- Chemin Hilaire
- Stationnement du débarcadère (849 chemin du Tour-du-lac)
- Chemin Bellefeuille
- Chemin Azarie
- Chemin Cayer
- Chemin du Golf
- Chemin Brisson
- Chemin Caron
- Chemin Sabourin
- Chemin de la Pinède



IMPORTANT : N'utilisez que des sacs de papier pour le compostage ou pour les feuilles. Les sacs de plastiques ne sont pas acceptés par les compagnies de recyclage et de compostage. Merci.

2025 ÉLECTIONS MUNICIPALES



Souhaitez-vous poser votre candidature en tant que Mairesse ou Maire ou Conseillère ou Conseiller?

La période pour déposer une déclaration de candidature

Vous pouvez déposer une déclaration de candidature entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025 à 16 h 30.

Le 3 octobre 2025, la Municipalité de Lac-Simon peut recevoir les déclarations de candidature, entre 9 h et 16 h 30, sans interruption. Après 16 h 30, ce jour-là, aucune déclaration ne peut être déposée.

Les autres jours, l'horaire varie.

Pour connaître l'horaire prévu pour le dépôt des candidatures dans votre municipalité, consultez l'avis public d'élection avant de vous présenter à la Municipalité.

Les personnes autorisées à déposer votre déclaration de candidature

Vous pouvez déposer vous-même votre déclaration de candidature. Si vous ne pouvez pas le faire, une autre personne peut la déposer en votre nom. Dans ce cas, vous devez vous assurer que le formulaire est bien rempli, que vous avez fait le serment devant une personne autorisée à le recevoir et que la personne a tous les documents requis, notamment une pièce d'identité originale.

Pièce d'identité

Vous devez fournir l'original d'une pièce d'identité qui répond aux deux exigences suivantes:

- Elle contient au moins votre nom et votre date de naissance ;
- Elle a été délivrée par le gouvernement du Québec ou du Canada.

Vous pouvez, par exemple, fournir votre permis de conduire, votre carte d'assurance maladie, votre passeport ou votre certificat de citoyenneté. Vous ne pouvez pas fournir de pièce d'identité du gouvernement d'une autre province (par exemple, un permis de conduire de l'Ontario). La présidente d'élection examinera votre pièce d'identité et s'assurera qu'elle lui permet d'établir que vous aurez au moins 18 ans le jour du scrutin. Elle fera une copie de votre pièce qu'elle certifiera conforme et qu'elle conservera avec votre déclaration de candidature, puis elle vous remettra la pièce originale. Si vous ne déposez pas votre déclaration de candidature vous-même, assurez-vous de remettre une pièce d'identité originale à la personne qui la dépose en votre nom. Aucune copie ne sera acceptée.

La personne qui reçoit votre déclaration de candidature

Dans la majorité des cas, la présidente d'élection reçoit votre déclaration de candidature. Toutefois, elle peut déléguer cette responsabilité à une autre personne, comme la secrétaire d'élection ou encore l'adjointe habilitée à recevoir les déclarations de candidature. Le nom de ces personnes figure sur l'avis d'élection qui sera affiché en septembre prochain.

2025 ÉLECTIONS MUNICIPALES



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 VOTER À LAC-SIMON

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que des élections générales municipales ont lieu dans toutes les municipalités du Québec, tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre.

Le 2 novembre prochain, vous aurez à choisir les personnes qui formeront le prochain Conseil municipal. Voter fait partie des responsabilités des électeurs et électrices et constitue un droit fondamental pour les citoyennes et citoyens, prévalez-vous en!

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Simon se compose d'un poste de mairesse ou maire et de six (6) conseillères et conseillers pour l'ensemble de son territoire.

PRÉFET

Le préfet élu au suffrage universel préside le Conseil de la MRC composé des mairesses et maires des 25 Municipalités constituant la MRC qui seront élus lors de ces mêmes élections.

Pour la première fois, le 2 novembre prochain, les électrices et électeurs devront voter pour un préfet dans les 25 Municipalités.

ÉLECTIONS MUNICIPALES QUI A LE DROIT DE VOTER?

Les personnes domiciliées à Lac-Simon
Pour voter, vous devez :

1. Avoir la qualité d'électeur :

- Être âgé de 18 ans le 2 novembre 2025;
- Et en date du 18 septembre 2025 :
 - Être de citoyenneté canadienne (preuve requise);
 - Ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - Ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;
 - Être domicilié à Lac-Simon;
 - Être domicilié au Québec depuis au moins six mois.

2025 ÉLECTIONS MUNICIPALES



2. Être inscrit à la liste électorale

Les personnes domiciliées ont la responsabilité de vérifier qu'elles sont bien inscrites. Pour ce faire, vous pouvez appeler le Directeur général des élections en composant le numéro sans frais 1 888 353-2846 ou en consultant son site Internet :

Directeur général des élections du Québec : [Electionsquebec.qc.ca/francais/electeurs.php](https://electionsquebec.qc.ca/francais/electeurs.php)

LES PERSONNES NON-DOMICILIÉES À LAC-SIMON

Peuvent s'ajouter à la liste électorale les électrices et électeurs non-domiciliés qui, depuis au moins le 18 septembre 2025, sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire. Ces personnes doivent transmettre le formulaire d'inscription ou de procuration pour ajouter leur nom sur la liste électorale.

À noter : les demandes d'inscriptions et de procurations valides transmises antérieurement sont toujours en vigueur.

Les propriétaires uniques d'un immeuble ou occupants d'établissement d'entreprise doivent transmettre une demande d'inscription sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, **une seule personne désignée pour exercer son droit de vote.**

Important : il faut avoir la qualité d'électeur pour désigner une personne à inscrire sur la liste électorale.

Les demandes d'inscriptions et de procurations doivent être reçues au Bureau de la présidente d'élection d'ici le 28 septembre 2025. Elles pourront ensuite être traitées par la Commission de révision de la liste électorale entre le 11 octobre jusqu'au 21 octobre 2025, un avis sera transmis aux électrices et électeurs indiquant les dates et heures spécifiques de la commission de révision.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

- Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire SMR-9.2 ;
- Si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste et remplissez le formulaire SMR-9.1.
- Les formulaires peuvent être transmis par la poste, en personne ou par courriel à adm@lac-simon.net.

2025 ÉLECTIONS MUNICIPALES



VOTE PAR CORRESPONDANCE

En 2009, le Conseil municipal a adopté une résolution permettant aux non-domiciliés de voter par correspondance.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, le formulaire à remplir varie selon la personne qui en fait la demande. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité : www.lac-simon.net

Toute électrice ou électeur mentionné ci-contre peut donc faire une demande écrite pour voter par correspondance. Cette demande doit être déposée au Bureau de la présidente d'élection au plus tard le mercredi 21 octobre 2025.

L'enveloppe contenant les bulletins de vote complétés par l'électrice ou l'électeur qui se prévaut du vote par correspondance devra être reçu au Bureau de la présidente d'élection avant 16h30 le vendredi 31 octobre 2025.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

- Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire SMRC-9.2 ;
- Si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste et remplissez le formulaire SMRC-9.1.
- Les formulaires peuvent être transmis par la poste, en personne ou par courriel à adm@lac-simon.net.

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée à la page suivante. La demande d'inscription, la procuration ou la demande de vote par correspondance reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

POUR VOUS INSCRIRE OU CORRIGER VOTRE INSCRIPTION

Vous devez vous présenter au bureau de la Commission de révision pour vous inscrire, pour corriger ou pour radier votre inscription. Les personnes autorisées à le faire à votre place sont : votre conjoint, une personne qui cohabite avec vous ou un parent (père, mère, grand-père, grand-mère, beau-frère, belle-sœur, fils, fille, beau-fils, belle-fille, petit-fils et petite-fille). Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité). Dans le cas où une personne autorisée se présente à la Commission de révision pour vous, elle doit apporter l'original de vos pièces d'identité.

2025 ÉLECTIONS MUNICIPALES



OÙ ET QUAND ALLER VOTER ?

Le dimanche 2 novembre 2025 sera la journée des élections. Les électeurs voteront de 10 h à 20 h à la Municipalité de Lac-Simon au 544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon, Québec.

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation le dimanche 26 octobre, de midi à 20 h.

Dimanche 28 septembre - Dernier jour pour les propriétaires uniques, les copropriétaires non-domiciliés pour transmettre à la Municipalité un formulaire signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt.

Vendredi 19 septembre jusqu'au 3 octobre 16h30 - Période de dépôt des déclarations de candidature.

Samedi 11 octobre jusqu'au mardi 21 octobre - Période potentiel pour soumettre une demande à la Commission de révision.

Mardi 21 octobre - Dernier jour potentielle pour soumettre des demandes de vote par correspondance.

Jeudi 23 octobre - Dernier jour pour transmettre les bulletins de vote par correspondance à l'électrice ou à l'électeur.

Dimanche 26 octobre - Jour du vote par anticipation.

Vendredi 31 octobre - Date limite de réception des bulletins de vote par correspondance à la présidente d'élection.

Dimanche 2 novembre - Jour du scrutin.

Questions ?

Bureau de la présidente d'élection

Lisane Fuoco

Municipalité de Lac-Simon

adm@lac-simon.net

819 428-3906, poste 1814

www.lac-simon.net

FÊTE CIT YENNE

MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025



**Dîner gratuit
à compter
de midi**



Lafleur



**KERMESSE, MAQUILLAGE,
STRUCTURE GONFLABLE ET
MUSIQUE D'AMBIANCE À
COMPTER DE 13H**

Apportez vos chaises et breuvages



amie des aînés

C'EST UN RENDEZ-VOUS AU PARC DRAGON DU LAC

Une autre belle collaboration avec le comité MADA

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : lac-simon.net



metro
Marché Chénéville

Duhamel Électrique Inc.
Résidentiel • Commercial • Industriel

F FENPRO
PORTES ET FENÊTRES



Lafleur



GROUPE GODIN
CENTRE RENOVATION CENTER

KOOL RADIO
Au Service de la Petite-Nation

LES MARDIS MÉLOPHILES
PRÉSENTÉES PAR **ROSSIGNOL**
centre jardin • gazonnière • paysagiste



APPORTEZ VOTRE CHAISE SI LE BEAU TEMPS EST AU RENDEZ-VOUS. LE SPECTACLE AURA LIEU AU PARC DU DRAGON DU LAC OU, EN CAS DE PLUIE, À LA SALLE DU BAS DE L'HÔTEL DE VILLE / CENTRE MULTIFONCTIONNEL, SITUÉ AU 544, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC, À LAC-SIMON.

ENTRÉE GRATUITE

9 septembre 19h

**Duo
Lafrance
Bertrand**

Musique celtique traditionnelle Québécoise



info@lac-simon.net

14 octobre 19h

**Dumoulin
Laplace**

D'hier et d'aujourd'hui, une
touche électro-acoustique



ENTRÉE GRATUITE

À LA SALLE DU BAS DE L'HÔTEL DE VILLE / CENTRE MULTIFONCTIONNEL, SITUÉ AU 544, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC, À LAC-SIMON.

01
OCT 2025

Présentée
par:
Brunet
CHÉNÉVILLE

CÉLÉBRONS LA
**JOURNÉE
NATIONALE
DES AÎNÉS**



Journée d'activités



- Marche en sentier
- Conférences
- Café causerie
- Dîner
- Collation
- Tirages

Canada

Inscription gratuite au
info@lac-simon.net

Merci à nos généreux partenaires



En prélude à la SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

La Municipalité de Lac-Simon vous invite samedi le 4 octobre,
de 10 h à 15 h, à une porte ouverte de sa caserne d'incendie.

- 1 Mot de bienvenue
du Directeur de
votre service des
incendies
- 2 Visite guidée de la
caserne avec
explications des
équipements.
- 3 Dîner hot-dog,
animation et
structures
gonflables.
- 4 Structure
gonflable et
surprise
- 5 Réalisé votre
rêve d'enfant en
prenant place
dans un des
camions de
pompiers
- 6 Petite cession
d'information
sur la
prévention des
incendies



Informations: lac-simon.net



inscrivez-vous
onmarche.com
Gratuit et ouvert à tous

Date: Dimanche 19 octobre 2025
Heure: Animation 9h30 et départ 10h
Lieu: Garage municipal, 105 Ch Du
Parc, Lac-Simon



Voici quelques activités à venir sur le territoire de la MRC de Papineau (source : petitenationoutaouais.com)



Petite Nation

Ensemble naturellement - Symposium d'art in situ à Ripon
mer. 3 sept. 8:00am - jeu. 11 7:00pm
Coopérative Place du Marché

2025 Rallye Défi Petite Nation | 33e édition!
ven. 5 sept. 6:00am - sam. 6 5:00pm
4 rue du Bosquet Montpellier (Québec) J0V 1M0

Festival Ripon Trad - Édition 2025
jeu. 11 sept. 9:00pm - dim. 14 4:00pm

FMM 2025 - Festival Médiéval de Montpellier
ven. 19 - dim. 21 sept.

Concours de labours - 100e édition
mer. 24 - dim. 28 sept.
Notre-Dame-de-la-Salette, QC J0X 3C0

Festival vélo de montagne - Dates à confirmer
ven. 26 - sam. 27 sept.
Montebello Vélo de Montagne, 392 Rue Notre Dame, Montebello, QC J0V 1L0

DÉLIRIUM PRÉSENTE : FALL IN BASS (18+)
ven. 26 sept. 12:00pm - dim. 28 12:00pm
772 Chemin St-Hyacinthe, Papineauville, QC J0V 1R0

Bal des citrouilles - Dates à confirmer
ven. 10 - dim. 12 oct.
Ripon, QC J0V 1V0

Chasse aux trésors chapitre 31
sam. 11 oct. 9:00am - 12:00pm
Rallye d'observation en automobile
evenements124@gmail.com



INFOLETTRE

septembre 2025

TOI...OUI OUI, TOI



PLUS ON EST DE FOUS, PLUS ON RIT ! NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES S'ÉLARGIT, MAIS IL NOUS MANQUE ENCORE QUELQUES HÉROS POUR NOS ÉVÉNEMENTS 2026. ES-TU PRÊT À RELEVER LE DÉFI ?



INFO@LAC-SIMON.NET



Février – Fête des Cœurs

Avril – Fête de Pâques

Juin – Fête nationale

Juillet – Fête du Canada / Fête à la plage

Août – Traversée du lac Simon – Jamboree country / Exposition agricole / Gymkhana

Septembre – Fête citoyenne

Octobre – Journée des Aînés

Novembre – Souper des bénévoles

Décembre – Noël des enfants